**ALC – Long'vie au bad 21/22 Mai 20022**

**Règlement particulier 2022**

**Numéro d’autorisation : à venir**

**Gymnase Abbé Deblangey**

**Impasse Abbé Deblangey**

**21600 LONGVIC**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Organisation du Tournoi**

**1.** *Long'vie au bad* se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad.

**2.** Il est organisé avec l'aide du logiciel BadPlus.

**3.** Le Juge-Arbitre de la compétition est Monsieur Dessaigne Emmanuel. Il a été désigné par le comité d’organisation.

**4.** Les décisions du Juge-Arbitre du Tournoi sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et être en possession de **sa licence 2021/2022** au moment du Tournoi qui devra être présentée à la Table de Marque à l'arrivée dans le Gymnase chaque jour du Tournoi et ne doit pas faire l’objet d’une suspension.

**5.** Tout joueur inscrit à *Long'vie au bad* accepte, de fait, le présent règlement.

**6.** Le Comité d'Organisation limitera le nombre de participants (≈ 200 joueurs) pour assurer un déroulement optimal de *Long'vie au bad*. Le cas échéant, les critères de sélection suivants seront appliqués :

 6.1. la date de réception par voie postale des inscriptions (feuille d'inscription et chèque) ;

 6.2. en cas de sur-représentation dans un tableau, une sélection privilégiant l'ordre d'arrivée des règlements par voie postale pourra être réalisée.

**7.** Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

**8.** Les récompenses seront remises à l’issue de chaque finale.

**9.** Les matchs peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d’avance sur l’heure annoncée.

**10.** Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

**Participation de Mineurs**

**11.** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d’un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d’une autorisation délivrée par l’autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l’accompagnement des mineurs.

**Inscriptions, Droits d'Engagement et Convocations**

**12.** La date limite de réception des inscriptions est fixée au **Vendredi 6 Mai 2022**, le cachet de la poste faisant foi. Le Comité d'Organisation ne saurait être responsable de tout retard induit par la distribution du courrier.

**13.** Les inscriptions devront être réalisées au moyen des feuilles d'inscription envoyées avec l'Invitation et le présent Règlement Particulier.

**14.** Aucune inscription ne sera acceptée sans l'accompagnement des droits d'engagements correspondants réglés par le Club, seul responsable des inscriptions de ses joueurs (**un seul chèque par Club libellé à l'ordre de ALC Longvic Badminton**).

**15.** L'envoi d'inscriptions par email ne sera assimilé qu'à une confirmation des feuilles d'inscription envoyées par courrier accompagnées de leur règlement.

**16.** Les contraintes horaires ne seront acceptées que si elles ne gênent pas l'organisation du Tournoi.

**17.** Les droits d'engagements par inscription, s'élèvent à :

17.1.inscription dans 1 tableau : **17 € (taxe fédérale de 2 euros comprise)**

 17.2. inscription dans 2 tableaux : **20 €** **(taxe fédérale de 2 euros comprise)**

**18.** La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 13 Mai 2022**. Nous tiendrons compte du **CPPH** au **13 Mai 2022** pour les séries.

**19.** Les convocations seront envoyées par email au Correspondant de Club désigné sur la Feuille d'Inscription, et consultables sur Badiste, au plus tard le Mercredi précédant le déroulement de *Long'vie au bad*.

**Tableaux, Catégories et Séries**

**20.** *Long'vie au bad* est un tournoi adulte séniors ouvert aux catégories Séniors et Vétérans, et où les Minimes, Cadets et Juniors sont autorisées à s'inscrire.

**21.** Les séries autorisées sont : NC, P, D, R, N.

**22. Le découpage des séries sera constitué selon la moyenne des CPPH des joueurs des paires.** L’organisateur se référera au classement CPPH 1 semaine avant la date de la compétition.

Tout en respectant l’article 3.2.5.1 du RGC. « *Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé».*

**23.** Les tableaux ouverts à toutes les séries seront le Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (Mx).

**24.** Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre d'inscription dans un ou plusieurs tableaux si le nombre de joueurs inscrit est trop important.

**25.** En cas d'absence de partenaire, les joueurs pourront s'inscrire « Au choix ». Dans la mesure du possible, le Comité d'Organisation attribuera arbitrairement un partenaire.

**26.** Les phases éliminatoires se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants.

**27.** Le critère de classement en cas de 2 ex aequo en poule sera déterminé selon le principe de la différence de sets et de points.

**28.** Selon le nombre d'inscrit dans un tableau, Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de constituer des poules uniques

**29.** Les tableaux DH et DD se dérouleront le **Samedi 21 Mai 2022** et le tableau de Double Mixte le **Dimanche 22 Mai 2022**.

**Programmation et Déroulement des Matchs**

**30.** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement mal renseignées seront supportées par les clubs en cause.

**31.** L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier de *Long'vie au bad*. Néanmoins, le Comité

d'Organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du Juge-Arbitre.

**32.** Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la Table de Marque et de la restituer à cette même Table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

**33.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs sera de 20 minutes, le temps étant compté à l'annonce du dernier point de match précédent jusqu’à l'annonce « jouez » du match suivant.

**34.** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu’avec tout le matériel nécessaire à son match.

**35.** Le temps d'échauffement ainsi que le test des volants seront inclus dans les 5 minutes maximales entre l'appel de match des joueurs et le début du match.

**34.** Les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes maximales suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le Juge-Arbitre.

**36.** La compétition se déroule en auto-arbitrage jusqu'aux finales, qui seront arbitrées selon la disponibilité d'officiels. Toutefois en cas de litige le Juge-Arbitre peut désigner un arbitre ou scorer à tout moment de la compétition.

**37.** Les matchs se jouent en deux sets gagnants de 21 points au tie break avec prolongations jusqu’à 30 le cas échéant.

**Forfaits**

**38.** Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits).

Rappel :

On distingue :

 1 **Le forfait volontaire** consistant pour un joueur inscrit :

 - soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;

 - soit à renoncer sans raison valable (force majeure) à jouer un match.

 2 **Le forfait involontaire** consistant à voir accorder une victoire par WO à son adversaire en raison d’une absence ou retard indépendant de la volonté de l’intéressé.

**Tout forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition, ainsi qu’une sanction consistant en l’interdiction de toute compétition pendant une durée de 2 mois pour la première infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.**

Tous les cas d’absence seront consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits. En l’absence de justificatif joint au rapport du Juge Arbitre, l’intéressé dispose d’un délai de 5 jours pour se justifier en transmettant son justificatif à **clot@lbfcbad.fr**. Passé ce délai, la sanction devient applicable de plein droit à compter de la date d’infraction (les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte pour calculer la durée de l’interdiction).

**39.** Tout forfait non justifié après la date du tirage au sort ne donnera pas lieu au remboursement des droits d'engagement.

**40.** Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du Tournoi, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra en informer la Table de Marque et le Juge-Arbitre afin d'obtenir l'accord de ce dernier. Dans tous les cas, il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

**Volants**

**41.** Les volants officiels du Tournoi seront : Volants en plumes : SPIN Speed Gold

**42.** Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement.

**Dispositions Particulières au Gymnase**

**43.** Au service, tout volant touchant les panneaux de basket ou les câbles sera déclaré let une fois ; au cours du jeu il sera déclaré faute.

**44.** Au service ou en jeu, tout volant touchant le plafond sera déclaré faute.

**45.** L'accès aux terrains et aux abords des terrains est uniquement réservé aux participants appelés à y jouer, à leurs coachs (2 maximum), au Juge-Arbitre et arbitres, ainsi qu'aux membres du Comité d'Organisation.

**Divers**

**46.** Les salles sont ouvertes au public pendant le Tournoi. Il est donc prudent de ne pas laisser d'objets à la convoitise

d'éventuels amateurs. Ceci est valable également pour les véhicules stationnés devant le Gymnase.

**47.** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

**48.** Chaque joueur s’inscrivant, accepte que les photos ou vidéos le concernant, prises durant la compétition puissent être diffusées sans aucune contrepartie et sans contestation ultérieure de sa part. (Renoncement au droit à l’image.)

**Hébergement**

Office du tourisme de Dijon : 08.92.70.05.58

Hotel Formule 1, 14 rue Jean Moulin, ZAC de Chenôve 21300 Chenôve 08.91.70.52.33

Hotel 1ere Classe , 110 ALLEE OLIVIER DE LA MARCHE ZAC ACTI SUD 21160 Marsannay-la-Côte

**Restauration**

Le Comité d’Organisation se fera un plaisir de vous servir pendant toute la durée du tournoi. Vous pourrez entre autre trouver à la Buvette : boissons, sandwiches, hot-dog, salades, croque-monsieur, crêpes, gâteaux... ainsi qu'un barbecue organisé par le club de l'ALC.

**Plan d’accès**

GPS : 47°17'45.2"N 5°03'40.4"E

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, par le respect de ce règlement, auront apporté leur contribution au bon déroulement et à la réussite de *Long'vie au bad*.

